

FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTEZ SNIA-IPR À LA CAPN

SOMMAIRE

- ✓ Éditorial
- ✓ Audience au cabinet du ministre
- ✓ Décret relatif au reclassement des IA-IPR
- ✓ Rencontres à l'ESENER
- ✓ Séminaire écossais pour le SNIA-IPR
- ✓ Le vote UNSA au CTM
- ✓ Les collègues retraités en 2018
- ✓ Boom sur les retraites
- ✓ Liste des délégués académiques
- ✓ Bulletin d'adhésion

Dans ce numéro

4 pages spéciales

« Je vote aux
élections
professionnelles »

Directeur de la publication :
Alain Marie

Rédacteurs en chef :
Christian Champendal
Mohammed Darmame
Danielle Kunemann
Marie Musset

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Grands témoins de l'éducation, retours d'expérience du terrain... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES INTERVIEWS SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant

Éditorial

L'année scolaire 2018-2019 débute après les déclarations estivales de notre ministre, notamment celles relatives à la réorganisation des académies et à l'évaluation des établissements scolaires. Ces annonces tendent à accroître la pression déjà forte sur les personnels d'encadrement et à nourrir leurs inquiétudes.

L'année scolaire 2018-2019 s'annonce en effet très chargée pour les IA-IPR avec la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat qu'il faudra impulser dans un calendrier contraint tout en gérant les nombreux dossiers en responsabilité, entre autres les rendez-vous de carrière.

Le courrier adressé durant l'été aux recteurs de région par les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur trace la feuille de route pour 13 régions académiques à l'horizon 2020. Cette réorganisation interroge les IA-IPR sur leur positionnement dans la gouvernance de ces nouveaux territoires.

Le SNIA-IPR sera combatif pour porter ses revendications lors des prochaines réunions de l'agenda social : revalorisation des carrières, amélioration des conditions de travail et prévention des risques psychosociaux. La confiance réitérée à de multiples reprises par le ministre pour l'action des IA-IPR doit se concrétiser par des actes de reconnaissance envers notre corps pour tous les IA IPR quels que soient les emplois occupés tant dans l'administration du système que dans la pédagogie. Nous avons exprimé ces attentes le 7 septembre lors de l'audience avec la conseillère sociale puis lors du CTMEN du 4 octobre.

L'agenda social va se dérouler dans le contexte d'un dialogue social entaché par les mesures restrictives qui touchent la fonction publique et une réforme des retraites anxiogène pour les fonctionnaires. Le SNIA-IPR regrette que l'ambition du gouvernement pour l'éducation nationale soit remise en cause dans le second degré par les restrictions budgétaires. Ces dernières pèseront négativement sur le climat des établissements alors qu'IA-IPR et personnels de direction sont en première ligne pour porter la réforme du lycée et du baccalauréat.

2018-2019 est une année scolaire très importante pour l'action syndicale dans le contexte des élections professionnelles de décembre 2018, déterminantes pour maintenir la représentation majoritaire du SNIA-IPR à la CAPN. Elles se dérouleront alors que le programme « action publique 2022 » fait planer l'incertitude sur le maintien des compétences des commissions paritaires et des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Nous poursuivons notre travail en siégeant, affiliés à l'UNSA-éducation, au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) : examen, discussion, propositions d'amendement et vote des nombreux textes qui régissent notre système éducatif.

La période du 29 novembre au 6 décembre est celle du vote.

Apporter ses voix au SNIA-IPR UNSA est crucial ; ce n'est que tous les quatre ans que nous sommes invités à élire les commissaires paritaires à la CAPN et les 15 représentants au CTMEN.

C'est soutenir une organisation syndicale qui vous défend au quotidien, individuellement et collectivement par la constance de son action syndicale et sa capacité à nouer un dialogue social constructif avec le cabinet du ministre et la DGRH. Le SNIA-IPR a obtenu des avancées significatives par la création de l'échelon spécial et la revalorisation de l'ICA.

C'est soutenir la seule organisation représentative des IA-IPR à participer en qualité d'expert au CTMEN : *seules les organisations représentées au sein d'une fédération peuvent y participer, c'est le cas du SNIA-IPR affilié à l'UNSA.*

Le Bureau National vous invite à voter et à faire voter SNIA-IPR.

Vous défendrez ainsi les instances paritaires et vos droits fondamentaux !

Alain Marie, Ivry le 5 octobre 2018

Compte-rendu de l'audience au cabinet du ministre le vendredi 7 septembre 2018

Le SNIA-IPR, représenté par Marie Musset, Mohammed Darmame et Alain Marie, a rencontré le vendredi 7 septembre Isabelle Bourhis, conseillère sociale au cabinet du ministre chargée des partenariats et de la vie scolaire, en présence de Catherine Vieillard, sous directrice des lycées et de la formation tout au long de la vie à la DGESCO, et de Valérie Le Gleut, cheffe du service de l'encadrement à la DGRH.

En propos liminaires Alain Marie a rappelé le contexte d'une année scolaire marquée par la mise en œuvre de la réforme du lycée dans un calendrier contraint, alors que les inspecteurs sont par ailleurs fortement mobilisés par les nombreux autres dossiers, en particulier les rendez-vous de carrière. À ceci s'ajoute l'annonce pendant l'été par les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de la fusion des académies. Annonce qui suscite de fortes interrogations chez les collègues.

■ La réforme du lycée et du baccalauréat

Le SNIA-IPR regrette que la consultation avec les organisations syndicales, qui s'était engagée sur de bonnes bases lors de la rédaction puis de la publication du rapport Mathiot, se soit étiolée. La consultation des textes s'est ensuite opérée principalement dans le cadre du CSE mais dans des conditions insatisfaisantes : rythme effréné des réunions, textes remis tardivement, modalités de travail qui ne sont pas propices à un dialogue social serein et constructif auquel notre organisation est attachée.

Nous souscrivons à la définition de l'agilité, identifiée par le ministre, lors de son intervention à l'ENA en ce qui concerne le travail des inspecteurs : expertise de terrain, audit et conception de ressources, réactivité, rapidité. Nous rappelons que sur le court terme (évaluations) comme sur le moyen terme (réforme du lycée) les IA-IPR jouent un rôle majeur pour accompagner le changement dans un contexte de travail difficile.

Les échanges ont porté sur les tests d'évaluation en 6^{ème} et en seconde, leur impact sur l'aide aux devoirs et l'accompagnement personnalisé. Nous avons fait état des difficultés liées au calendrier de passation tardif des tests qui contrarie l'ambition affichée du dispositif d'établir une pédagogie différenciée et une aide la plus personnalisée possible, ce d'autant que les disciplines concernées par les tests sont aussi celles dont les programmes ont fait l'objet d'ajustements publiés pendant l'été (BOEN n°30 du 26 juillet 2018).

Comme les réformes précédentes du système éducatif, la réforme du lycée en cours et du baccalauréat 2021 repose sur l'accompagnement décisif des IA-IPR. Notre syndicat demande au ministère d'être attentif aux difficultés exprimées par les acteurs du terrain et d'y répondre.

La conseillère sociale précise que le dispositif *Devoirs faits* reste à déployer ; les dispositions sont encore très hétérogènes. Elle rappelle que le dispositif est obligatoire et qu'il concerne essentiellement le français (ou plutôt l'expression écrite dans toutes les disciplines) et qu'il ne doit en principe pas être effectué par les AED. Le dispositif *Devoirs faits* demande sans aucun doute d'amender les projets d'établissement.

Nous avons relayé l'inquiétude exprimée par nos collègues sur la cohérence et la lisibilité du choix des spécialités par les élèves avec la poursuite des études post-bac. Madame Vieillard aborde la note de service du 5 septembre qui organise la mise en place des spécialités. Elle précise que ces dernières seront basées sur les ressources de l'établissement, sauf si interfère la question de l'attractivité des territoires. Sept spécialités devraient être proposées dans tous les établissements.

La réflexion sur la procédure actant les choix des élèves est encore en phase de réflexion. Les modalités de choix et d'affectation des élèves en enseignement de spécialité feront l'objet d'une autre note de service dont la publication est annoncée pour fin septembre.

L'inquiétude porte aussi sur l'organisation et le contenu des examens, notamment sur le contrôle continu et le grand oral.

Nous soulignons que les étapes de la réforme du lycée (écriture des programmes en cours, consultation des enseignants en novembre 2018, discussion en séance du CSE le 11 décembre 2018 pour une publication prévue en décembre 2018) correspondent à un calendrier extrêmement contraint : ce n'est assurément pas le meilleur cas de figure pour une discussion sereine et une prise en compte efficace des conclusions auxquelles elle pourrait aboutir.

■ Les rendez-vous de carrière

Nous avons rappelé combien ce dossier était chronophage pour nos collègues. Dans certaines disciplines, le nombre de RDV est très élevé. Il nécessite une prise en compte dans le calibrage des postes en académies.

L'enquête que nous avons diligentée auprès des délégués académiques montre de grandes disparités académiques dans la procédure permettant au recteur d'arrêter l'avis final du compte-rendu. Dans la plupart des académies, les IA-IPR ont été sollicités pour proposer ces avis.

Nous avons demandé la communication du bilan des enquêtes de la DGRH sur les RDV de carrière et sur la mise en œuvre de la classe exceptionnelle.

■ La fusion des académies

Cette question préoccupe l'ensemble des acteurs et particulièrement le corps des IA-IPR. Madame Bourhis rappelle qu'au-delà de notre seul ministère, le passage de 26 académies métropolitaines à seulement 13 régions académiques est lié aux annonces du premier Ministre suite au rapport CAP 2022. Cette réforme répond à deux attentes : le pilotage du système éducatif d'une part et la cohérence avec les autres services de l'État d'autre part. Les recteurs seront sollicités en deux temps : d'abord une phase de diagnostic, ensuite un projet de la future organisation à rendre pour janvier 2019.

Le SNIA-IPR s'interroge sur le rôle des inspecteurs dans ces nouveaux territoires. Quel positionnement pour les IA-IPR, quelles missions, dans quel territoire ? Quel impact pour les conseillers techniques sur emplois fonctionnels (DAFPIC, CSAIO, DAN, DIR CAB, ...) ? Nous avons réaffirmé notre mission première d'expertise pédagogique et d'accompagnement des professeurs au plus près du terrain en collaboration avec les chefs d'établissement et notre positionnement comme acteurs essentiels du pilotage stratégique et pédagogique. Nous avons rappelé notre fort attachement au maintien du lien hiérarchique direct avec les recteurs et des liens fonctionnels que nous entretenons avec les IA-DASEN.

Nous serons particulièrement attentifs à la gestion RH de ce dossier et à son impact sur les missions et les conditions d'exercice des IA-IPR. Il nous a été précisé que les éventuelles mobilités fonctionnelles seraient accompagnées et qu'il n'y aurait pas de mobilités géographiques forcées.

Nous avons là aussi déploré un calendrier trop contraint. Nous avons fortement insisté pour que les projets de réorganisation proposés par les recteurs s'élaborent dans le cadre d'un dialogue social nourri avec les organisations syndicales.

■ Le parcours de carrière et les conditions de travail

Nous avons de nouveau interrogé Madame Le Gleut sur la publication du texte relatif au reclassement des IA-IPR stagiaires pour lequel nous avons adressé en juillet un courrier au ministre. Madame Le Gleut nous a informé que le projet de décret sera présenté au CTMEN du 4 octobre 2018.

Nous avons exprimé notre impatience pour le lancement des travaux de **l'agenda social** pour les IA-IPR. Nous avons insisté pour la tenue d'une première réunion avant les vacances d'automne. Il y a deux priorités : les conditions de travail et le renforcement de l'attractivité du métier d'IA-IPR.

Celle-ci passe par des mesures catégorielles, indiciaire autant qu'indemnitaires. Sur le volet indemnitaire, nous avons demandé l'arbitrage du ministre pour l'extension, dans un souci d'équité, de l'indemnité REP/REP+ aux IA-IPR.

La cheffe du service de l'encadrement a voulu nous rassurer sur le calendrier et sur la tenue d'une réunion de l'agenda social en octobre 2018. Nous y serons force de proposition pour relayer les mandats du congrès de Dijon, en particulier l'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe.

Le SNIA-IPR a ensuite rappelé les conditions de travail actuelles des IA-IPR, telles qu'elles ont été révélées par notre enquête de juin 2016. Ces constats rejoignent les conclusions de l'IGEN ⁽¹⁾ : « *Les conditions de travail des inspecteurs sont soumises à des contraintes spécifiques liées à la nature de leurs missions et à la disponibilité croissante qui leur est demandée dans un espace-temps que certains d'entre eux qualifient de sans limite* ». Cela se manifeste par « *la difficulté croissante (des inspecteurs) à gérer le temps de travail et le temps tout court*. Les Inspecteurs généraux estiment que ce point « *justifie une attention particulière de l'institution* » et « *Comme cela se pratique déjà dans des organisations ou des entreprises, certaines académies envisagent de mettre au point des formes de chartes de bonnes pratiques* ».

La réflexion sur une charte de gestion du temps est plus que jamais une demande institutionnelle relayée par le SNIA-IPR. La Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans la fonction publique prévoit explicitement la mise en place « *de chartes du temps prenant en compte les nécessités d'organisation du travail et les souhaits des personnels, en concertation avec les représentants du personnel et l'encadrement* ». Cette demande est renouvelée dans la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique.

Le SNIA-IPR informe les représentants du Ministre qu'il a travaillé à l'élaboration d'une charte de travail soumise au Bureau National du 12 septembre 2018. Une copie du document de travail de la charte et un exemplaire des principales conclusions de l'enquête du SNIA-IPR de juin 2016 sont remis à nos interlocuteurs.

Cette audience nous a permis de faire entendre au ministre, par l'intermédiaire de Madame la conseillère sociale, les inquiétudes des IA-IPR sur le contexte difficile de la réforme du lycée et la mise en route de la réorganisation territoriale, sur nos attentes pour une carrière plus attractive et un cadre de travail amélioré et sur notre impatience pour le lancement des réunions de l'agenda social.

⁽¹⁾ *Rôle et positionnement des inspecteurs du second degré en académie. Rapport IGEN/IGAENR Octobre 2016, page 42*

Carnet

Notre collègue Fabrice Bertrand, IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive et co-doyen de l'académie de Dijon, nous a quittés le 31 août 2018.

Dynamique et enthousiaste, Fabrice savait fédérer et mobiliser naturellement les professeurs, les partenaires ou ses collègues autour de projets ambitieux. Ses compétences professionnelles, ses qualités humaines et son sens aigu des valeurs l'ont amené à accompagner plusieurs collègues IA-IPR lors de leur entrée dans le métier.

Soucieux de nos missions et de leur contexte d'exercice, Fabrice avait souhaité apporter sa contribution à l'évolution de notre métier en participant aux ateliers du congrès de Dijon. Fabrice avait 58 ans. Il laisse un grand vide au sein du collège des IA-IPR de Dijon dans lequel il prenait toute sa place et autour duquel il aimait tisser des liens d'amitié.

Les membres du syndicat du SNIA-IPR partagent la peine des siens et de ses amis et présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Décret relatif au reclassement des IA-IPR : une longue attente

Une nouvelle fois, l'opiniâtreté du SNIA-IPR a porté ses fruits puisque le projet de décret a été présenté au CTM du 4 octobre. Il permettra aux collègues lauréats du concours 2017 d'être reclassés avec effet rétroactif au 1er septembre 2017 et s'appliquera aux lauréats du concours 2018. Notre affiliation à l'UNSA éducation a permis au SNIA-IPR d'assister à la réunion préparatoire de présentation du texte le 27 septembre à la DGHRH puis à Alain Marie d'être entendu en tant qu'expert à la séance du CTMEN.

Intervention d'Alain Marie, secrétaire général du SNIA-IPR UNSA au CTMEN du jeudi 4 octobre

Madame la secrétaire générale, Monsieur le directeur,

L'affiliation du SNIA-IPR à la fédération UNSA lui permet d'intervenir en qualité d'expert sur le point de l'ordre du jour relatif à la présentation du projet de décret modifiant le décret de juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs d'académies – inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le SNIA-IPR UNSA n'a eu de cesse d'alerter depuis l'automne 2017, lors des audiences au cabinet du ministre, puis à la DGRH, lors des CAPN et enfin par un courrier adressé directement au ministre, sur les conditions de classement aberrantes appliquées aux IA-IPR entrants dans la fonction au 1^{er} septembre 2017. La mise en œuvre du PPCR des enseignants, sans la parution du décret de classement, a eu pour effet de maintenir par la clause de sauvegarde plusieurs d'entre eux dans l'indice de leur corps d'origine.

Le décret modificatif régularise ces situations. Il prend en compte la restructuration des grilles indiciaires et la création des grades à accès fonctionnel des corps viviers liées au PPCR. Il constitue pour le SNIA-IPR une correction de ce qui a été vécu par nos collègues comme incompréhensible voire profondément injuste.

Nous remercions les services de la DGRH pour leur implication sur ce dossier et leur contribution à l'aboutissement de ce texte.

Toutefois, les nouvelles conditions de classement ne répondent pas au manque d'attractivité du corps et à la forte attente des IA-IPR. Les collègues reclassés devront attendre 6 ans pour pouvoir être inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe pour une promotion espérée en moyenne au bout de 8 années. Cette durée est portée à dix-sept années d'exercice du métier pour espérer être promu à l'échelon spécial ! Ces délais ne sont plus supportables.

Le fait que le décret intègre une clause de sauvegarde pour éviter tout risque de reclassement défavorable, confirme le manque d'attractivité du corps des IA-IPR, corps de seconde, voire de troisième carrière. À titre indicatif, et à la suite de la mise en œuvre du PPCR pour les professeurs agrégés, principal vivier du corps des IA-IPR, le différentiel indiciaire pour l'échelon terminal est d'à peine 60 points.

Lors du conseil syndical de notre organisation qui s'est tenu hier à Paris, les délégués académiques nous ont fait part de l'exaspération des IA-IPR pour ce manque de considération alors que la charge de travail ne cesse de s'accroître dans cette période de réformes effrénées. Constat récurrent qui figurait dans le rapport des inspections générales d'octobre 2016 sur le rôle et le positionnement des inspecteurs du second degré : « *Les conditions de travail des inspecteurs sont soumises à des contraintes spécifiques liées à la nature de leurs missions et à la disponibilité croissante qui leur est demandée dans un espace-temps que certains d'entre eux qualifient de sans limite* ». Ainsi, de nombreux collègues ressentent de la souffrance au travail. L'annonce de la fusion des académies est venue renforcer leur inquiétude sur leur positionnement déjà fragilisé dans la gouvernance actuelle des académies.

Les conditions difficiles d'exercice du métier et l'analyse du nouveau tableau de classement montrent à quel point il est urgent de revaloriser la carrière des IA-IPR. Monsieur le ministre reconnaît le rôle essentiel des IA-IPR dans la mise en œuvre de la politique éducative. Les IA-IPR attendent que cette

attention se traduise en actes qui améliorent leur pouvoir d'achat. Lors des prochaines réunions de l'agenda social, nous revendiquerons au plan indiciaire l'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe ainsi que la revalorisation de l'indemnité de charges administratives.

Devant cette instance qui est consultative pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, le SNIA-IPR UNSA renouvelle sa demande de création de postes d'IA-IPR dans les disciplines en tension dans les académies. Besoins exprimés dans le rapport de l'assemblée nationale consacré à l'organisation de la fonction d'évaluation du système éducatif qui préconise *de renforcer les effectifs des inspecteurs territoriaux de l'éducation nationale pour lier leur mission d'accompagnement des enseignants à l'évaluation et au suivi des équipes pédagogiques des établissements et à la définition et à la mise en œuvre des besoins en formation des équipes pédagogiques.*

Rencontre de la directrice de l'ESENER et des stagiaires

L'ESENER nous accueille lors du premier rassemblement des IA-IPR. Une heure d'échanges francs et ouverts avec la directrice du futur *Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IHEEF)*, a permis à Madame Bénédicte Robert d'affirmer son attachement à un travail en concertation active et régulière avec tous les acteurs. Engagé auprès des collègues dès leur entrée dans le métier, le SNIA-IPR a été la seule organisation à répondre à cette invitation.

La maquette de formation va évoluer. La diversité, voire les disparités constatées entre les formations en académie, interrogent l'articulation entre celles-ci et la formation statutaire nationale, en lien avec les relais que sont les DAFPE. Les accompagnateurs des collègues entrants dans le métier sont également évoqués à l'instar des chefs d'établissement référents. L'inter-catégorialité appréciée de la formation conduit à aborder la part commune aux personnels d'encadrement ainsi que celle spécifique aux métiers d'inspection dans le premier et le second degré.

L'état de la formation tout au long de la vie des inspecteurs, en particulier son manque de lisibilité globale, est l'occasion pour la directrice de présenter le catalogue à paraître : *Se former aux défis du XXI^{ème} siècle*. Les conditions de travail et la qualité de vie professionnelle sont à considérer dès le début de la formation des IA-IPR. Sa volumétrie doit être maîtrisée et équilibrée entre toutes ses composantes, pour des collègues qui ont également dès le départ des charges académiques importantes, dans des temps de transformation profonde de nos gestes professionnels.

Après ce premier contact très constructif, nous prenons congé, non sans avoir rappelé à Madame Robert notre attachement au déroulement d'une première journée d'accueil au mois de mai, afin d'informer rapidement les collègues qui doivent prendre de nombreuses dispositions durant l'été pour se préparer à leur changement de métier.

À l'issue d'une journée remplie dans une semaine dense, de nombreux collègues ont fait l'effort de nous rejoindre à une heure tardive pour un temps d'échange syndical apprécié de tous. Un point « à chaud » des éléments principaux de l'entretien avec la directrice de l'école est rapidement effectué, avant de présenter les avancées obtenues et les revendications de notre syndicat. Les stagiaires font ensuite part de leurs préoccupations et de leurs questions : retards des arrêtés de nomination, indemnité de changement de résidence (pour les collègues ultramarins entre autres), reclassement (examen du texte prévu en CTMEN le 4 octobre prochain).

Un retour est opéré sur la formation sous ses aspects statutaires (formation professionnelle statutaire, circulaire n°2017-141) ainsi que sur l'individualisation de la formation. Un collègue stagiaire fera le lien avec notre bureau en attendant l'élection d'un délégué officiel des stagiaires qui aura, comme le prévoient nos statuts, rang de délégué académique. Il participera ainsi à toutes les instances du Snia-ipr.

Nous remercions tous les collègues présents et leur souhaitons une entrée dans le métier d'inspecteur riche, d'apport de la plus grande satisfaction.

Alain Marie & Christian Champendal.

Malmaison, Edinburgh (Scotland), 17-19 juillet : Snia-Ipr en formation estivale

Le ministère écossais de l'éducation, Education Scotlandⁱ, organisait cette année le séminaire de la *Faculty Development Alliance* (FDAⁱⁱ), association professionnelle et syndicale apolitique des cadres supérieurs de l'éducation britannique regroupant 18000 membres.

Invitée, notre délégation Snia-ipr a bénéficié de trois journées intenses et a pu nouer des réels liens dans une ambiance aussi amicale que studieuse avec des collègues des corps d'inspection anglais (*Ofsted*), écossais, gallois et nord-irlandais.

Lors de la première journée, pratiques et protocoles d'inspections respectifs ont été présentés. Rappelons que les collègues britanniques et irlandais du Nord inspectent selon des protocoles systémiques, lors de visites collectives d'établissement, de courte ou longue durée, avec publication et diffusion larges des résultatsⁱⁱⁱ, ce qui n'est pas sans incidence sur leur travail en interne (organisation, rythme) et sur leur communication en externe (enjeux médiatiques, relation avec la formation).

Les participants ont travaillé à partir de situations réelles portant sur les contextes de médiation lors de titularisation d'inspecteur stagiaire, de plaintes à l'encontre d'inspecteur des services sociaux, de questions de déontologie des pratiques, ainsi que de pratiques inclusives en éducation prioritaire. Le cadre commun d'inspection de l'*Ofsted*, présenté et débattu, souligne l'importance de la conduite du changement, de la place de l'action stratégique et du rôle des descripteurs. Dans un système qui valorise l'inspection d'établissement, l'inspection de la classe n'est pas négligée : cet « échelon » d'observation (qui n'est cependant pas l'inspection du professeur, « à la française », et qui prévoit largement de discuter avec les élèves) donne en effet accès à des informations et des indicateurs irremplaçables, reliés à l'ensemble des données collectées sur l'établissement au cours des journées que peuvent durer l'inspection. L'*Ofsted* y a d'ailleurs consacré en novembre 2017 un séminaire international, comparant divers modèles d'observation de classe.

La seconde journée, centrée sur le thème de la négociation, a bénéficié des interventions de formateurs ACAS^{iv}, organisme public consultatif non ministériel, de conciliation et d'arbitrage du Royaume-Uni. Art délicat, pivot du travail de l'inspecteur, la négociation repose sur des étapes qui doivent être rodées : préparation, anticipation, boucles de communication, reformulation, vérification, validation. Un jeu de rôle a permis de mettre la main à la pâte, les inspecteurs jouant tour à tour différents rôles et profitant de l'analyse de leurs pairs.

Lors de la dernière matinée une synthèse très concrète, proposée par Simon Hardcastle, *FDA Officer*, a permis de mesurer les principaux enjeux et incidences de la RGDP (*Data Protection Act* de 2018) dans nos champs d'intervention quotidiens. Les éléments notables sont : la vie privée protégée par défaut et à dessein, le droit à l'oubli, la vigilance dans tous les transferts de données, la responsabilité des cadres. Cette préoccupation est désormais celle de tous et nos collègues britanniques y sont très sensibles.

Nous remercions vivement Anna Boni, Patricia Watson, leurs collègues d'*Education Scotland* et l'ensemble des stagiaires participants pour une organisation impeccable et un accueil très chaleureux qui ont permis à ces journées d'allier efficacité et amitié dès notre première participation à cette nouvelle alliance.

¹ <https://education.gov.scot/>

¹ <https://www.google.com/search?q=Faculty+Development+Alliance&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b>

¹ <https://education.gov.scot/inspection-reports>

¹ *Advisory, Conciliation and Arbitration Service* <http://www.acas.org.uk>



Votez UNSA au Comité technique Ministériel de l'Éducation Nationale

Dans le supplément du flash est évoquée l'importance du **triple** vote, à la **CAPN** pour le **SNIA-IPR** - liste conduite par Alain MARIE - aux **CTM** et **CTA** pour l'**UNSA** - liste nationale conduite par Laëtitia BAREL.

Le **Comité Technique Ministériel de l'éducation nationale** est une instance importante, consultée par le Ministre pour l'examen de tous les textes structurant le fonctionnement du système éducatif. On mettra en exergue ceux ayant trait à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et des critères de répartition afférents, à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles, à l'égalité professionnelle, à la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ainsi que les textes concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Le comité est par ailleurs tenu informé du bilan social et des incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois. **Mohammed DARMAME est candidat sur cette liste. Notre collègue Nadja ISAAC l'est sur celle du MEAE pour les Hors de France.**

Les fédérations syndicales représentées disposent de quinze sièges : la FSU 6, l'**UNSA 4**, FO 2, la CFDT 1, CGT 1, SNALC 1. L'UNSA est l'une des deux fédérations qui a progressé lors des élections de décembre 2014.

L'affiliation à l'UNSA permet au SNIA-IPR d'être présent en qualité d'expert au CTMEN et de porter la voix des IA-IPR dans les dossiers qui les concernent, notamment ceux ayant trait à l'évolution des textes sur la rémunération (échelon spécial, revalorisation de l'ICA, ..).

Alain Marie est ainsi intervenu lors du CTMEN du 4 octobre 2018 au cours duquel a été présenté le projet de décret modifiant le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 portant statut particulier des IA-IPR et des IEN. Ce projet réorganise l'échelonnement des IA-IPR en prenant en compte la restructuration des grilles indiciaires à la suite de la mise en œuvre du PPCR des corps viviers. (*cf. article page 7*).

Les résultats des élections académiques et nationales, agglomérés à ceux des commissions paritaires, permettent la délivrance des moyens affectés aux syndicats en terme de décharge de service et en contingent d'autorisations d'absence pour les réunions syndicales (Bureau National, Conseil Syndical, ...).

Mobilisons-nous pour rester engagés auprès de tous ceux qui ont fait confiance à notre fédération et **pour renforcer la représentativité de l'UNSA au CTMEN.**

VOTEZ et faites voter SNIA-IPR UNSA à la CAPN

VOTEZ et faites voter UNSA au CT Ministériel et au CT Académique.



Les collègues retraités en 2018

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
M.	ALAMKAN	Elie	physique-chimie	Guadeloupe
Mme	AMIOT	Martine	mathématiques	Créteil
Mme	AVIGO	Evelyne	EVS	Administration centrale
M.	BABLET	Marc	EVS	Administration centrale
M.	BARBE	Eugène	EVS	Martinique
M.	BENTEUX	Jean-Paul	histoire-géographie	Créteil
M.	BERTELOOT	Dominique	EVS	Administration centrale
M.	BIANCHET	Daniel	anglais	Poitiers
Mme	BLAVIGNAC	Sylvie	anglais	Versailles
Mme	BOI	Carmelina	Italien	Nancy-Metz
Mme	BONAZZI	Béatrice	Économie-gestion	Toulouse
Mme	BORDAS	Anne-Marie	Chinois	Bordeaux
M.	BORDRON	Jean-Luc	anglais	Besançon
Mme	BOURGAULT	Marie	physique-chimie	Montpellier
M.	BOVIER	Christian	EVS	Grenoble
M.	BRANDEBOURG	Patrick	mathématiques	Montpellier
M.	BROSSE	Michel	mathématiques	Grenoble
M.	BROUSSARD	Joseph	Économie-gestion	Nantes
Mme	CALTOT	Odile	EPS	Rouen
M.	CAMBE	Gilbert	EVS	Toulouse
Mme	CARDIN	Michèle	EVS	Créteil
M.	CESARO	Joseph	mathématiques	Nice
M.	CHIRON	Xavier	Économie-gestion	Paris
M.	COGGIA	Jean-Dominique	mathématiques	Corse
M.	CONSTANS	Claude	Économie-gestion	Hors académie
M.	CORTÉ	Dominique	STI	Versailles
Mme	DALBERT	Christine	histoire-géographie	Lille
M.	DEBERRE	Jean-Christophe	EVS	Hors académie
M.	DELERIS	Didier	EVS	Reims
M.	DUBOULOZ	Georges	mathématiques	Grenoble
Mme	DUDE	Maïté	EVS	Toulouse
M.	DUPOUX	François	Éducation musicale	Limoges
M.	DUPUY	Éric	EVS	Toulouse
M.	FARALLI	Alain	SVT	Aix-Marseille
M.	FAURE	Pascal	SVT	Nancy-Metz
Mme	FIZE	Patricia	lettres	Caen
M.	FOLK	Léon	EVS	Besançon
Mme	GARIN	Anne	Anglais	Rennes
Mme	GAUBERT	Jacqueline	Économie-gestion	Grenoble
M.	GERARD	Francis	STI	Hors académie ONAC
M.	GOEPFERT	Yves	EVS	Administration centrale
M.	GOUY	Michel	mathématiques	Lille
M.	GRAVOT	Michel	Arts plastiques	Versailles
M.	GROSDEMANGE	Gilles	EPS	Poitiers
Mme	GUYON	Marie-Claude	EVS	La Réunion
Mme	HASSEN	Michèle	EVS	Paris
M.	HOCQUELLET	Jean-Pierre	lettres	Bordeaux

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
M.	JEANMOUGIN	Thierry	sciences économiques et sociales	Rennes
M.	KEIME	Roger	EVS	Montpellier
M.	KOCH	Jean-Michel	Arts plastiques	Strasbourg
M.	LACOMBE	Jean Jacques	EVS	Bordeaux
Mme	LAMBERT	Létitia	hébreu	Versailles
M.	LAMBEY	Michel	physique-chimie	Besançon
M.	LE CHAPELIER	Alain	EVS	Nantes
M.	LEDOUX	Louis-Georges	EVS	Martinique
M.	LEPELLETIER	Vincent	EPS	Versailles
Mme	LEVICKY	Agnès	Allemand	Aix-Marseille
M.	LHUISSIER	Jean	EVS	Caen
Mme	LIEVELOO	Isabelle	Lettres	Aix-Marseille
M.	MARI	Gérard	espagnol	Nancy-Metz
M.	MEUR	Daniel	physique-chimie	Versailles
M.	MICHARD	Francis	STI	Clermont-Ferrand
M.	MILVILLE	Jean-Marc	EVS	Nantes
M.	MONCHAUX	Guy	EPS	Corse
M.	MOREAU	Jean-Pierre	STI	Nantes
M.	MOURIER	Jean-Luc	EPS	Bordeaux
M.	NEUVILLE	François	histoire-géographie	Paris
Mme	OHANA	Monique	hébreu	Paris
Mme	OHANESSIAN	Chantal	éducation musicale	Aix-Marseille
Mme	ORSONI	Dominique	Lettres	Corse
M.	PERCQ	Emmanuel	EVS	Strasbourg
M.	PETRELLA	Dominique	STI	Versailles
Mme	POLENOR	Marie	économie-gestion	Martinique
M.	PRIEUR	Jacques	physique-chimie	Nantes
M.	PRIGENT	Hervé	Lettres	Rennes
M.	QUELET	Béatrice	mathématiques	Paris
M.	RIQUIER	Raymond	EVS	Paris
Mme	RISMANN	Marie-Anne	Anglais	Nantes
Mme	RONCIN	Catherine	mathématiques	Amiens
M	ROQUES	Michel	histoire-géographie	Bordeaux
M.	ROYANNAIS	Bernard	STI	Toulouse
M.	SEKSIG	Alain	EVS	Paris
M.	SEMERARO	Jean-Williams	EVS	Clermont-Ferrand
M.	SERRA	Georges	espagnol	Nice
M.	SERRA	Éric	mathématiques	Nice
Mme	THOMAS	Brigitte	EVS	Versailles
M.	VALLANO	Joseph	EVS	Guyane
Mme	VANDREPOTTE	Michèle	lettres	Aix-Marseille
M.	VAYLET	Christian	sciences et techniques industrielles	Créteil
Mme	VERGNAUD	Martine	Anglais	Paris
M.	VESIN	Alain	mathématiques	Orléans-Tours
M.	VIGIÉ	Marc	histoire-géographie	Versailles
M	WILLÉ	Dominique	Lettres	Strasbourg
M.	WINDSOR	James	anglais	Bordeaux
M.	ZABULON	Pierre	EVS	Martinique
M.	ZARKA	Yves	EVS	Créteil

Nous souhaitons à nos collègues, une bonne et heureuse retraite après une vie professionnelle bien remplie dans les diverses fonctions exercées, dont celle d'IA-IPR.

BOOM sur les retraites en 2018 * !

Dans le FLASH 92 de septembre 2013, j'analysais les départs à la retraite de l'année 2013 pour 76 collègues. Cette année 2018, les départs annoncés constituent un record : 94 ... nombre jamais atteint par le passé. Quatre-vingts des partants sont à là Hors Classe, soit 85%. La proportion est égale à celle de 2013 où elle était de 67 sur 76. Nouveauté : huit sont au dernier échelon de l'Échelon Spécial au BBis 3.

En dehors du nombre élevé de départs, il convient de constater une élévation significative de l'âge de départ : seuls 9 collègues partent avant 62 ans, pour sept à 61 et deux à 60. Cela leur était possible grâce à des conditions particulières : 2 mères de trois enfants, 3 anciens instituteurs ayant eu un minimum de quinze ans de service actif, 4 ayant des bonifications liées à l'exercice outre-mer ou à l'étranger pendant plusieurs années. Par contre, les collègues âgés de 66 ans et + sont bien plus nombreux, 18 dont six âgés de plus de 67 ans.

La proportion de collègues femmes est plus faible que celle du vivier du corps : 29, soit 30,8% au lieu de près de 40%. Le tiers des collègues retraités ressort des AVS dont 9 sur des postes Établissements et Vie Scolaire, et 24 détachés dans des emplois fonctionnels : sept DASEN, quatre en Centrale, deux DAASEN, treize CSAIO, DAFCO, DAFPIC, AEFÉ, ...

J'invite les collègues à poursuivre leur adhésion au SNIA-IPR UNSA qui défend leurs intérêts dans le cadre de l'UNSA fonction publique et l'UNSA, fédération. J'y suis élu et vous représente comme membre des Conseils Nationaux et suppléant au BN UNSA.

Au Bureau National, ce sont Danielle KUNEMANN et Michel GRAMAIN qui sont les représentants des retraités. Danielle relève les cotisations (50 euros).

Le Président MACRON a annoncé son souhait de mise en place d'un système de retraite universel où chaque euro cotisé donnera les mêmes droits. Pour mener à bien ce projet, le gouvernement a nommé Jean-Paul DELEVOYE haut-commissaire, qui engage la concertation depuis quelques semaines.

Il convient de rappeler que notre système actuel est dit "*contributif*". À prestations définies, les retraités touchent une pension qui est proportionnelle au montant des cotisations versées au cours de la carrière. Ces cotisations sociales sont directement prélevées sur les salaires. Elles sont en hausse programmée !

Ce système est dit *Bismarkien* : les cotisations versées par les actifs et les employeurs (cf. bulletin de paye) sont immédiatement utilisées pour payer la pension des retraités. Ce système français est un régime dit par *répartition*, *contributif*, mais aussi solidaire.

Je reviendrai dans les prochains FLASH sur une analyse du système actuel (condition d'âge, formule de calcul, complémentaire RAFP, trimestres cotisés, ...) et des évolutions à venir à la lueur des cinq rencontres avec l'équipe de DELEVOYE programmées en octobre et novembre. L'exemple du régime spécial de la SNCF vous sera également présenté ...

* *ne rêvons pas, ce n'est que l'observation du quantitatif des départs et non pas celle d'une illusoire revalorisation !*

Roger KEIME, retraité en cette fin d'année

Liste des délégués académiques

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Françoise	FLICHE	DA	francoise.fliche@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA	fabrice.browet@ac-amiens.fr
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
CAEN	Daniel	DELAPORTE	DA	daniel.delaporte@ac-caen.fr
CLERMONT	Hélène	CROISSONNIER	DA	helene.croissonnier@ac-clermont.fr
CORSE	Toussainte	MATTEI-BATTESTI	DA	toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	olivier.delmas@ac-creteil.fr
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
ESENESE	Franck	LUCHEZ	DA - BN	franck.luchez@ac-toulouse.fr
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA - BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
GUYANE	Alex	BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
LIMOGES	Régis	RIGAUD	DA	regis.rigaud@ac-limoges.fr
LYON	Vincent	CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	DA-BN	frhannequin@gmail.com
MAYOTTE	Catherine	IBANEZ	DA	catherine.ibanez@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	Romuald	TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
	Marianne	WOJCIK		marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
NANTES	Martine	HUSSON	DA	Martine.Husson@ac-nantes.fr
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebriere@ac-nice.fr
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	CAPN - DA	francois.saillard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Mohammed	DARMAME	DA	mohammed.darmame@ac-paris.fr
POITIERS	Joël	MICHELIN	DA	joel.michelin@ac-poitiers.fr
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf
REIMS	Alain	MARIE	BN - CAPN - DA	alain-marie@wanadoo.fr
RENNES	Gilles	PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
REUNION	Fernand	MARCHITTO	DA	fernand.marchitto@wanadoo.fr
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	dominique.sassi@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA	jeanphilippe.fons@gmail.com
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	Marion.Beillard@ac-versailles.fr

Nous adressons nos chaleureux remerciements à Isabelle Lielveloo, à Dominique Orsoni et à Pascale Hertu pour leur action efficace en qualité de DA ainsi qu'aux nouveaux collègues qui ont pris le relais.

Rejoignez le SNIA-IPR

Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2018-2019

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé (**bulletins et cotisations**) à Alain MARIE

à défaut, à l'attention d'Alain MARIE – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

[Adhésion en ligne en rubrique "formulaires"](#)

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur calden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. SIRET N° 493 455 042 RCS PARIS Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Illustration : Kildiffr.

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique